

# **MAIRIE DE FRETIGNEY ET VELLOREILLE**

## **REUNION DU 06 SEPTEMBRE 2016**

### **Présents :**

Mmes et Mrs : Nicole MILESI, Christian NOLY, Marie-Noëlle CHARLES, Christian TISSOT, Serge GORRIS, Régis RIVET, Maurice MELET, Isabelle CETRE-LANGONET, Christophe SIRGUEY, Claude-Anthony CRUCEREY, Martine MOINE, Jean-Marc MEUTERLOS, Thomas COLIN.

**Absent :** Patrick BARRAT

### **Procurations :**

Aurore AIGNELOT donne procuration à Jean Marc MEUTERLOS

### **Accessibilité cabinet dentaire**

Le maître-d'œuvre SICA a établi l'avant-projet définitif de mise en accessibilité du cabinet dentaire. Le montant estimatif des travaux est de 27 766.45 € HT. La subvention du Conseil Départemental sera de 40 %, la demande de subvention DETR à hauteur de 25 %. Le solde sera sur les fonds propres de la commune.

Le Conseil Municipal adopte l'avant-projet, arrête les modalités de financement ci-dessus, sollicite une subvention de l'Etat (DETR) de 25 %, et autorise le Maire à signer tout document à ce dossier et à déposer un dossier DETR.

### **Convention d'assistance Ingénierie70 – Réseau d'eau potable Velloreille**

La prestation d'assistance d'Ingénierie70 pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable de Velloreille doit donner lieu à la signature d'une convention avec l'Agence Départementale. Elle précise entre autres les conditions financières de l'assistance, pour un montant prévisionnel de 7 787.05 € HT.

Le Conseil Municipal approuve les missions confiées à Ingénierie70 et autorise le Maire à signer la convention pour un montant prévisionnel de 7 787.05 € HT, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **DM1 budget Communal**

Il convient d'effectuer une décision modificative budgétaire pour régulariser les écritures des travaux du SIED70, dans le but d'y récupérer le FCTVA en totalité.

La décision modificative est la suivante :

- Dépenses : compte 21534 (041) : + 15 503 €

- Recettes : compte 21534 (041) : + 2 444 €  
compte 13258 (041) : + 1 292 €  
compte 1328 (041) : + 11 767 €.

### **DM1 budget Eau**

Il convient d'effectuer une décision modificative au budget Eau afin de régler les factures de publicité suite à l'appel d'offres des travaux AEP de Velloreille.

La décision modificative est la suivante :

- Compte 2033 (chap. 20) : + 1500 €
- Compte 2313 (chap. 23) : - 1 500 €.

### **Effacement de dettes**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au jugement du Tribunal d'Instance de Vesoul du 28/06/2016, les dettes d'un administré doivent être effacées. Ces contribuables restent redevables de 210 € (titre 153 de 2015), somme qui sera donc effacée.

### **Subvention pompiers**

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers n'a pas demandé de subvention depuis plusieurs années. Mais, en vue des résultats sportifs du Centre d'Intervention, Madame le maire propose de les soutenir financièrement. Ainsi, une subvention exceptionnelle de 600 € leur est attribuée.

### **Taxes foncières – exonérations**

Les gîtes ruraux ont été antérieurement exonérés de taxe foncière. Suite à la modification de l'appellation des gîtes, dorénavant « meublés de tourisme », il convient de délibérer à nouveau pour cette exonération.

Sont donc exonérés de taxe foncière sur les propriétés bâties : les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, les locaux classés « meublés de tourisme », et les chambres d'hôtes.

Madame le Maire est chargée de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **Vente ancien mobilier scolaire**

Madame le Maire rappelle que l'ancien mobilier scolaire (6 tables simples, 25 tables doubles) n'est plus utilisé pour les nouvelles classes. Ces 31 tables seront donc vendues (20 € les grandes, 10 € les petites).